

SEANCE N° 1/2018 DU 21 FEVRIER 2018

Début: 14.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
PIRROTTE Frank, Échevin
STURM Richard, Échevin
SCHOLLER Guy, Conseiller
BRUCH Jean-Marie, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Séance à huis clos - Personnel communal - Nomination définitive d'un fonctionnaire au poste à tâche complète dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service du citoyen.
- 2) Séance à huis clos - Autorisation d'admission différée d'enfants au cycle 1 de l'école fondamentale de Clemency.
- 3) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 4) Bourgmestre honoraire – attribution du titre honorifique aux Messieurs Fred Reuter et Jeannot Jeanpaul.
- 5) Approbation de conventions concernant l'attribution d'édifices religieux conclues avec les cinq Fabriques d'église de la commune de Käerjeng
- 6) Présentation de la sensibilisation à la sécurité de l'information.
- 7) Personnel communal – Fixation des effectifs du cadre fermé des fonctionnaires communaux pour l'année 2018.
- 8) Engagement et rémunération d'élèves (m/f) et d'étudiants (m/f) pendant les vacances d'été pour le service forestier.
- 9) Budget extraordinaire - 4/821/221311/10008 - Terrain de football à Clemency – Réaménagement des vestiaires : Demande d'un crédit spécial de 21.546,55 €
- 10) Location de colonnes mobiles de prise d'eau - Introduction d'un tarif.
- 11) Caution pour colonne mobile de prise d'eau.

- 12) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Tempels-Lanners, cédant gratuitement une place voirie de 94 centiares à Bascharage, au lieu-dit „Rue des Muguets“.
- 13) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Gillen-Reiffer, demeurant à L-4930 Bascharage, 57, rue J.F. Kennedy, en relation avec un échange de terrains au lieu-dit « Cité Kauligwies » à Bascharage.
- 14) Domaine public communal – Déclassement d'une parcelle, sise à Clemency, lieu-dit « Rue de la Gare », section CA de Clemency, d'une contenance de 5 centiares.
- 15) Office social Käerjeng - Renouvellement partiel du conseil d'administration, conformément à la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale.
- 16) Syndicat intercommunal MINETT-KOMPOST – Désignation d'un(e) deuxième délégué(e).
- 17) Administration générale – congé politique pour les délégués communaux dans les syndicats de communes.
- 18) Enseignement fondamental: modification temporaire de l'organisation scolaire 2017/2018 pour la période du 28 janvier au 3 février 2018.
- 19) Règlements de la circulation pour les festivités et manifestations 2018.
 - A. Règlement temporaire de circulation concernant les « festivités de la fête nationale » à Bascharage.
 - B. Règlement temporaire de circulation concernant les « festivités du KAERJENG LIVE » à Bascharage.
 - C. Règlement temporaire de circulation concernant la « Lénger Kiermes » à Linger.
 - D. Règlement temporaire de circulation concernant le « marché de Noël » à Bascharage.
- 20) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 21) Questions et réponses.

Point 1) Séance à huis clos - Personnel communal - Nomination définitive d'un fonctionnaire au poste à tâche complète dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service du citoyen.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Séance à huis clos - Autorisation d'admission différée d'enfants au cycle 1 de l'école fondamentale de Clemency.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Bourgmestre Michel Wolter Bourgmestre Michel Wolter demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Marcel Helbach, conseiller communal de 1970-1976, respectivement de 1982-1988 et bourgmestre de 1976-1982 de l'ancienne commune de Clemency.

Point 3) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins remet aux conseillers une liste actualisée du personnel communal, ainsi qu'une version actualisée du plan pluriannuel financier.

Le syndicat d'initiative et de tourisme de Käerjeng vient d'adresser en date du 17 janvier une lettre aux membres du conseil communal. Le collège échevinal a réagi au courrier et vous remet une copie de sa réponse.

Le conseil communal est informé du résultat d'une entrevue avec le ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet du futur parking à plusieurs étages à la halte de Bascharage et du contournement de Bascharage. Le projet du parking est avancé d'une année et devrait ouvrir ses portes fin été 2022. Durant la même période devrait également démarrer les travaux de réaménagement du « Bd. J.F. Kennedy ». Le projet de loi pour la construction du contournement sera déposé au mois de mars 2018 à la Chambre des Députés. Le vote est programmé encore pour la période législative en cours. Le collège échevinal a également sollicité une réunion de travail, ensemble avec les membres du conseil communal et des experts du ministère pour exposer les détails du projet et ses répercussions sur le quartier de la gare.

Notre collège des bourgmestre et échevins a de nouveau cherché le dialogue avec ses homologues de Sanem pour élaborer un catalogue de mesures de compensation. Bien que les responsables politiques de Sanem s'opposent en principe contre le contournement, ils se sont toutefois déclarés d'accord de dresser un catalogue des mesures à soumettre au ministère du ressort. Le secrétaire d'État, Monsieur Camille Gira, vient d'ailleurs d'inviter les deux collèges des bourgmestre et échevins à une entrevue fixée au 12 mars prochain.

L'action « Grouss Botz » aura lieu le 17 mars prochain.

Le chantier pour le réaménagement de la « Rue Théophile Aubart » a démarré. Une réunion d'information publique aura lieu de 12 mars prochain au « Centre Sociétaire » à Linger.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : nous nous félicitons des progrès dans ce dossier important. Le projet de réaménagement du « Bd. J.F. Kennedy » nous va certainement encore causer des maux de tête. Nous suggérons dès à présent de solliciter le ministre du ressort à donner son aval à une ouverture temporaire de la zone d'activités économiques pour contrecarrer au chaos de la circulation.

Nous nous réjouissons également du fait que notre collège des bourgmestre et échevins a pu mener des pourparlers constructifs avec ses homologues de Sanem. Il incombe dès lors à dresser un catalogue de mesures de compensation répondant aux mieux aux besoins des communes de Käerjeng et de Sanem.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : nous allons vous tenir au courant du dossier. En ce qui concerne la situation du trafic, nos possibilités sont assez limitées. Nous allons cependant nous concerter avec les instances étatiques pour élaborer une solution acceptable. Les chantiers simultanés du « Bd. J.F. Kennedy », du contournement de Bascharage et du parking à plusieurs étages, constituent un véritable défi.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : je pense qu'il faudrait informer les citoyens aussi tôt que possible des perturbations à venir.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : dès que nous sommes en possession de plus de détails, nous allons informer le grand public.

Il me reste à vous communiquer encore deux autres informations. L'action « Grouss Botz » est fixée au 17 mars prochain. D'autre part, le chantier pour le réaménagement de la « Rue Théophile Aubart » a démarré. Une réunion d'information publique aura lieu de 12 mars prochain au « Centre Sociétaire » à Linger.

Point 4) Bourgmestre honoraire – attribution du titre honorifique aux Messieurs Fred Reuter et Jeannot Jeanpaul.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le collège des bourgmestre et échevins entend remercier deux politiciens locaux de l'ancienne commune de Clemency en reconnaissance des services qu'ils ont rendus à la Commune pendant de longues années. En fait, nous voulions décerner le titre honorifique de la fonction de bourgmestre à trois personnes, malheureusement, Monsieur Marcel Helbach est décédé le mois dernier.

Les sieurs Fred Reuter et Jeannot Jeanpaul nous ont bien confirmés de mettre fin à leur vie politique communale, de sorte que plus rien ne s'oppose à leur décerner le titre honorifique de bourgmestre honoraire.

Monsieur Fred Reuter était bourgmestre de 1991 à 1996, Monsieur Jeannot Jeanpaul remplissait cette fonction de 2007 à 2011.

Approbation unanime.

Point 5) Approbation de conventions concernant l'attribution d'édifices religieux conclues avec les cinq Fabriques d'église de la commune de Käerjeng.

Les conseillers Joseph Hames et Guy Scholler ne participent ni aux discussions ni au vote.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : aujourd'hui, le conseil communal est appelé à se prononcer sur cinq conventions, conclues le 3 janvier dernier entre le collège des bourgmestre et échevins et les cinq fabriques d'église de notre Commune.

Pendant plus d'une année, le collège des bourgmestre et échevins a eu de nombreux échanges de courrier avec le ministère de l'Intérieur en relation avec la légalité de l'approche du ministre de l'Intérieur, menaçant, moyennant circulaires ministérielles, les communes d'expropriation au cas, où ces derniers ne clarifient pas l'affectation future des édifices religieux dans un certain délai, le tout sans l'existence de base légale.

Comme le Conseil d'État, le collège des bourgmestre et échevins est d'avis que le Gouvernement doit tout d'abord créer une base légale, dotée d'un créneau horaire pour procéder aux transactions immobilières éventuelles.

Les Fabriques d'Église n'étaient non plus d'accord avec la façon de procéder du Gouvernement. Cependant pour clarifier la volonté de la Commune et des Fabriques d'Église au sujet du droit de propriété des différents édifices religieux, nous avons conclu des conventions séparées, retenant que ces édifices seont incorporés au patrimoine communal, au détriment du Fonds de la Gestion des Édifices Religieux du Culte Catholique.

Le 17 janvier 2018, la Chambre des Députés a adopté la loi portant entre autres sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique ainsi que sur la libération des communes des charges en matière de financement des activités des cultes. Lors des débats, le ministre de l'Intérieur a refusé de prendre position à l'une et l'autre question. La loi prévoit dès à présent que l'église de Bascharage intègre le patrimoine communal, alors que les autres édifices religieux reviennent au Fonds de la Gestion des Édifices Religieux du Culte Catholique.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : nous nous sommes longuement penchés sur la thématique, concluant que les édifices devraient rentrer dans le patrimoine des propriétaires réels. Nous sommes bien conscients qu'il n'est pas facile de retracer les droits de propriété au cas par cas. Il nous semble d'autant plus important de chercher le dialogue avec les acteurs concernés pour trouver un consensus. Cela semble être le cas par la signature des présentes conventions.

Personnellement, j'aurais préféré que ces conventions aient été conclues dans le délai fixé par l'autorité supérieure, de façon à ce que ces décisions aient pu être intégrées dans la loi du 17 janvier 2018. On aurait donc pu se prononcer sur une situation réelle, alors

que les édifices religieux soient transférés dans le Fonds de la Gestion des Édifices Religieux du Culte Catholique.

Déi gréng peuvent se contenter de la solution proposée et approuvent les cinq conventions.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : vous affirmez que le collège des bourgmestre et échevins n'aurait pas réagi dans le délai prescrit. Vous parlez de quel délai ? Les seuls créneaux horaires sont ceux retenus dans les circulaires ministérielles du 1^{er} octobre 2016, 1^{er} janvier 2017 et finalement 1^{er} octobre 2017. Par courrier du 16 septembre 2016, le collège des bourgmestre et échevins avait informé le ministre de l'Intérieur qu'il n'existe pas de base légale pour le délai fixé. Partagez-vous également notre point de vue que le ministre a mis sous pression les communes, les menaçant d'expropriation, le tout sans base légale ?

Le collège des bourgmestre et échevins est d'avis qu'il n'existait aucun délai à défaut de base légale. À l'heure actuelle, il semble que la Commune soit expropriée pour quatre édifices religieux, le tout sans procédure et ni base légale. La question que nous devons nous poser lors d'une prochaine séance est celle si nous nous nous laissons faire sans opposition.

Les conventions ont été signées le 3 janvier 2018, alors que la loi a seulement été adoptée le 17 janvier 2018. Ainsi, les conventions étaient en force avant que la loi fût votée. Nous avons informé par écrit le président de la Chambre des Députés de notre position.

Aujourd'hui, le conseil communal est appelé à se prononcer sur les cinq conventions conclues avec les Fabriques d'Église avant l'entrée en vigueur de la loi.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : en fait, je ne voulais pas discuter sur la légalité des circulaires ministérielles et les délais fixés. Il existait trois dates limites que nous n'avons pas respectées. Les choses auraient pu être simplifiées par une réaction de notre part dans les délais prescrits, nos décisions auraient ainsi pu être intégrées dans le projet de loi. La question de la légalité aurait pu être clarifiée par après.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : nous ne sommes pas d'avis que la loi du 17 janvier 2018 contienne une irrégularité. Notre position est d'ailleurs partagée par le Conseil d'État et la majorité des députés. Nous aurions préféré que le dossier ait été traité dans les délais prescrits par le ministère de l'Intérieur.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous prononcer sur les cinq conventions, prises en contradiction avec la loi adoptée par la Chambre des Députés. Le LSAP s'abstiendra au vote.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : nous aurions eu assez de temps pour clarifier ce dossier dans les délais. La ville de Luxembourg a repris 21 édifices religieux, nous aurions pu faire de même pour nos cinq immeubles. Le DP s'abstiendra également au vote.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je réplique à Monsieur Cruchten que j'ai une opinion fondamentalement différente dans ce dossier. À mon avis, cette façon de

procéder constitue une violation flagrante contre l'article 16 de la Constitution. L'expropriation n'a même pas le caractère d'utilité publique. Heureusement nous disposons d'un système judiciaire pouvant vérifier le caractère légal et constitutionnel de ladite loi.

Aujourd'hui, nous invitons le conseil communal à donner son aval aux cinq conventions. À un stade ultérieur, le conseil communal sera appelé à se prononcer sur une éventuelle action judiciaire contre une expropriation abusive.

Approbation des cinq conventions avec 7 voix (CSV, déi gréng) et 6 abstentions (LSAP, DP).

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) quitte la séance.

Point 6) Présentation de la sensibilisation à la sécurité de l'information.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : ce dossier en relation avec la protection des données personnelles préoccupe à l'heure actuelle toute commune et toute société du pays. La présentation d'aujourd'hui a pour but de vous informer de l'ampleur de la nouvelle législation.

Monsieur Guy FERBER (Information de la Commune) : l'état actuel de l'informatique offre une multitude de possibilités, non imaginable il y a encore quelques années. Cette situation présente d'autant plus de risques puisqu'il s'agit de protéger les données personnelles des personnes physiques. La réglementation européenne, entrant en vigueur le 18 mai 2018, se préoccupe de la protection des données, en introduisant des procédures administratives européennes uniformisées tout en accordant plus de droit aux citoyens, afin que ces derniers sachent ce qui se passe avec leurs données.

En tant qu'administration communale, nous avons un certain degré de responsabilité vis-à-vis de nos citoyens et collaborateurs. Il s'agit donc de sensibiliser le public et l'administration sur une thématique qui va bien au-delà du domaine de l'informatique. Sont également inclus, l'accès à différents bâtiments, et de par là, l'accès à des données personnelles.

Tout d'abord, la nouvelle législation prévoit l'établissement d'un inventaire des données recueillies. Dans une deuxième phase, il convient de vérifier que le traitement de ces données répond aux normes fixées par la nouvelle législation pour finalement définir un niveau de sécurité adéquat. Nos collaborateurs doivent être sensibilisés à un traitement rigide des données personnelles générées. L'administration doit également se doter d'un responsable pour la sécurité des données informatiques.

Font partie de la campagne de sensibilisation, à part la présentation d'aujourd'hui, des réunions d'information publiques et des formations spécifiques pour le personnel communal. Pour ses missions, nous avons chargé la société « Securutymadein.lu ».

Monsieur Jérôme JACOB (Securitymadein.lu) : notre société est financée par le Gouvernement et travaille exclusivement dans le domaine de la cybersécurité. D'un côté, nous luttons contre les cyberattaques et d'autre part, nous conseillons nos clients dans la sécurisation des données informatiques. En outre, nous offrons des cours de formation sur la thématique.

Nous ne visons cependant pas en premier lieu la formation, mais plutôt la sensibilisation. Les citoyens doivent se rendre compte des risques émanant de la cybercriminalité et apprendre les réflexes pour se défendre contre ces attaques.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : avec la nouvelle législation, la Commune sera responsabilisée juridiquement et financièrement pour une gestion sécurisée et confidentielle des données personnelles des citoyens. Nous devons mettre en place une procédure adéquate et désigner un responsable garantissant l'application de la nouvelle législation. Il est évident que cette nouvelle réglementation européenne vaut également pour tout le secteur privé, ayant comme conséquence qu'on ne trouvera que difficilement du personnel qualifié sur le marché du travail, d'où l'idée de se concerter avec le SIKOR pour trouver une solution commune.

Nous allons tenir le conseil communal au courant de l'évolution du dossier et lui communiquer en temps utile les dates prévues pour les réunions d'information publiques.

Point 7) Personnel communal – Fixation des effectifs du cadre fermé des fonctionnaires communaux pour l'année 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il incombe annuellement à fixer les effectifs des cadres fermés des différentes carrières.

Approbation unanime.

Point 8) Engagement et rémunération d'élèves (m/f) et d'étudiants (m/f) pendant les vacances d'été pour le service forestier.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : depuis de nombreuses années, notre Commune emploie des étudiants aux services techniques et administratifs durant les vacances estivales. Il en est de même au service forestier, alors que nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucune réglementation spécifique pour ce dernier.

Le collège des bourgmestre et échevins propose que la Commune puisse engager des étudiants pendant les vacances estivales pour autant qu'ils résident dans la Commune. Leur rémunération se fait conformément aux règlements et dispositions légales et suivant les taux respectifs applicables à leur âge. Les attributions exactes sont fixées par le collège des bourgmestre et échevins, après concertation avec le préposé du service forestier.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : quels seront les travaux exécutés par les étudiants. Il ne faut pas perdre de vue que certaines missions nécessitent une formation spécifique, comme la manipulation de machines et d'outils.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le préposé connaît bien son métier, les étudiants n'exécuteront que les travaux nécessitant aucune formation spécifique.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déli gréng) : le présent règlement ne fixe pas les conditions de travail, mais les critères d'engagement à respecter par le collègue échevinal.

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : le service forestier engage depuis longtemps des étudiants durant les vacances estivales. Nous voulons simplement veiller à ce que les mêmes critères d'engagement et de rémunération soient employés que pour ceux des services administratifs et techniques de la Commune.

Approbation unanime.

Point 9) Budget extraordinaire - 4/821/221311/10008 - Terrain de football à Clemency – Réaménagement des vestiaires : Demande d'un crédit spécial de 21.546,55 €

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : en fait, le projet du réaménagement du terrain de football avec vestiaires avait déjà été clôturé en début 2017, après que toutes les entreprises avaient été invitées à introduire leur facture finale. Nous avons cependant récemment été saisis d'une demande de liquidation de garantie et comme le budget 2018 ne prévoit plus de crédit sur cet article, nous sollicitons l'aval du conseil communal pour un crédit spécial de 21.600 €.

Approbation unanime.

Point 10) Location de colonnes mobiles de prise d'eau - Introduction d'un tarif.

Point 11) Caution pour colonne mobile de prise d'eau.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : ces deux points se rapportent aux colonnes mobiles de prise d'eau, mises à disposition des entreprises et particuliers durant les chantiers. Jusqu'à présent, la caution était fixée à 300 €. Sachant toutefois qu'une colonne mobile à une valeur à neuf de 700 € et que certaines ne nous ont pas été retournées, nous proposons de fixer la caution à 1.000 €.

Comme d'un autre côté, les colonnes n'ont pas été retournées dans les délais fixés, nous voulons également introduire un tarif de location journalier de 10 €. Avec toutes ces mesures, nous sommes certains de reprendre notre matériel dans les meilleurs délais.

Point 10 : Approbation unanime.

Point 11 : Approbation unanime.

Point 12) Transaction immobilière – Approbation de l’acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Tempels-Lanners, cédant gratuitement une place voirie de 94 centiares à Bascharage, au lieu-dit « Rue des Mugets ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : lors d’une récente transaction immobilière, il a été constaté qu’une parcelle d’une contenance de 94 centiares aurait dû être cédée dans le cadre d’un projet d’aménagement particulier à la commune de Käerjeng.

Approbation unanime.

Point 13) Transaction immobilière – Approbation de l’acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Gillen-Reiffer, demeurant à L-4930 Bascharage, 57, rue J.F. Kennedy, en relation avec un échange de terrains au lieu-dit « Cité Kauligwies » à Bascharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : lors de cette transaction immobilière les consorts Gillen-Reiffer et la commune de Käerjeng procèdent à un échange de terrains d’une contenance égale de 51 centiares, permettant à l’un de réaliser un projet de construction et à l’autre d’aménager une liaison piétonnière entre la « Cité Kailigwies » et un futur projet de lotissement.

Approbation unanime.

Point 14) Domaine public communal – Déclassement d’une parcelle, sise à Clemency, lieu-dit « Rue de la Gare », section CA de Clemency, d’une contenance de 5 centiares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : la parcelle se situe à Clemency dans la « Rue de la Gare », devant l’immeuble hébergeant d’antan une filiale de la BCEE. Le propriétaire actuel veut acquérir ledit terrain d’une contenance de 5 centiares entre sa maison et le trottoir public. Avant de procéder à ladite vente, le Commune devra reclasser le terrain du domaine public dans le domaine privé de la Commune.

Approbation unanime.

Point 15) Office social Käerjeng - Renouvellement partiel du conseil d'administration, conformément à la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Guy Flohner a introduit sa démission de membre du conseil d'administration de l'office social. Après un appel public aux candidatures, le conseil communal est appelé à procéder à son remplacement parmi les trois candidatures introduites.

Par 10 voix contre 4 pour Madame Sepideh Gorginpour, Monsieur Maurice Pandolfi est nommé au conseil d'administration pour achever le mandat vacant de membre du conseil d'administration de l'office social de Käerjeng, expirant le 31 décembre 2019.

Point 16) Syndicat intercommunal MINETT-KOMPOST – Désignation d'un(e) deuxième délégué(e).

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le syndicat Minett-Kompost nous vient d'informer que nous avons droit à un deuxième délégué par le fait que notre Commune a dépassé le cap des 10.000 habitants. Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer Madame Danielle Schmit.

Approbaton unanime.

Point 17) Administration générale – congé politique pour les délégués communaux dans les syndicats de communes.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : d'après les dispositions légales en vigueur, le conseil communal peut attribuer un supplément de congé politique, jusqu'à un maximum de 9 heures par semaine, aux agents des secteurs public et privé qui sont bourgmestre, échevin ou conseiller communal pour remplir leurs mandats et fonctions dans les syndicats des communes. Le collège des bourgmestre et échevins propose d'attribuer 2 heures supplémentaires aux échevins Josée-Anne Siebenaler-Thill et Frank Pirrotte, ainsi qu'aux conseillers Marc Hansen et Danielle Schmit. Une heure supplémentaire est accordée à l'échevin Richard Sturm.

Approbaton unanime.

Point 18) Enseignement fondamental : modification temporaire de l'organisation scolaire 2017/2018 pour la période du 28 janvier au 3 février 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : comme toutes les années, les classes du cycle 4.1 sont parties en « classe neige » du 28 janvier au 3 février 2018. L'organisation scolaire 2017-2018 a dû être adaptée temporairement.

Approbation unanime.

Point 19) Règlements de la circulation pour les festivités et manifestations 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : comme la Commune organise diverses festivités durant l'année en cours, nécessitant certains règlements temporaires de la circulation, le collège des bourgmestre et échevins vous soumet, pour être conforme à la législation en vigueur, quatre règlements temporaires en relation avec la fête nationale, « Käerjeng Live », la kermesse à Linger et le marché de Noël.

Approbation unanime.

Point 20) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le conseil communal est appelé à donner son aval à trois règlements temporaires de la circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Approbation unanime.

Point 21) Questions et réponses.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : qu'en est-il des toilettes publiques à l'ancienne gare de Clemency ? Les clients du café doivent utiliser les installations sanitaires du 1^{er} étage, une situation problématique pour les personnes à mobilité réduite.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : les installations doivent être mises en état. Par la suite, l'exploitante du café s'occupera de l'ouverture / fermeture et de l'entretien.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : le devant des locaux du tennis club de Clemency est aménagé à l'aide de dalles gazons, permettant aux forains d'y circuler avec leurs camions à l'occasion de la kermesse. Malheureusement cette place est trop petite et devrait être étendue sur une longueur de quelque 10 mètres.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : nous allons en discuter avec les responsables de notre service technique.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : au lieu-dit « Um Päesch » à Hautcharage, quelques arbres ont été abattus. Est-ce que la Commune procédera à des mesures de compensation ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : je pars du principe que les arbres non pas été abattus sans autorisation et que partant des mesures de compensation vont être prises. Je vais me renseigner auprès de notre préposé forestier.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : l'éclairage public a été partiellement renouvelé dans la « Rue de Schouweiler ». Est-ce que les anciens lampadaires restants vont également être remplacés ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : le renouvellement total se fera après la fin de chantier du lotissement S.N.H.B.M.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) : dans le lotissement « Um Kallek » à Hautcharage, une équipe du ProActif a été forcée par l'administration de l'environnement à arrêter ses travaux.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : cette équipe n'a pas travaillé pour le compte de la Commune, mais bien pour une personne privée. En effet, des travaux non conformes ont été effectués. Nous ne saurons vous dire plus puisque nous n'étions pas le maître d'ouvrage.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : dans le cadre de notre campagne électorale, nous nous sommes engagés pour la mise en place d'un bancomat. Nos collègues du LSAP avaient eu un échange de courrier avec la poste. Où en est le dossier ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : en effet, nous devrions avoir une entrevue avec les responsables de la poste, ce qui n'a pas encore été le cas. Nous allons vous tenir au courant.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : est-il vrai que la « Lëtzebuenger Revue » résidera prochainement au « Käerjenger Treff » ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : en effet, la « Lëtzebuerber Revue » offrira diverses représentations du 25 au 29 avril 2018 au « Käerjenger Treff ».

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : l'exploitant du bistrot à Fingig fermera bientôt ses portes. Est-ce qu'un projet de réaménagement des locaux est en élaboration ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : nous avons lancé une étude pour définir le cadre financier des travaux de réaménagement. Dès que nous disposons des détails, nous allons présenter l'étude au conseil communal.

Fin de la séance : 15.50 heures.